

1ère session d'inscription réservée aux habitants du syndicat intercommunal (*) du 1er au 3 Septembre

2ème session ouverte à tous du 4 au 5 Septembre

Retrouvez aussi les infos inscriptions sur www.conterie.fr, page d'accueil, dans les "ACTUS"

- Activités de septembre à juin, forfait de 30 séances minimum : natation enfant et adulte, natation synchronisée
- Activité au trimestre : Aquaphobie
- Pas d'inscription pour le sport santé, gym et vélo dans l'eau (achat de carte 10 séances possible toute l'année).

Afin d'éviter aux habitants du syndicat intercommunal une longue attente, la première lettre de votre nom de famille détermine la date de votre inscription selon le tableau suivant :

1ère lettre du nom de famille	Date et heure d'inscription
I - J - L - N - O - Y - S - H - D →	LUNDI 1er SEPTEMBRE de 8h à 14h et de 16h à 19h00
A - E - M - R - T - V - P - B - F →	MARDI 2 SEPTEMBRE de 8h à 14h et de 16h à 19h00
C - G - W - X - U - Z - K - Q →	MERCREDI 3 SEPTEMBRE de 8h à 14h et de 16h à 19h00
Possibilité d'inscrire une personne hors famille en se présentant avec le dossier et à la bonne date.	

Une fois votre jour d'inscription repéré, constituez votre dossier grace aux consignes ci-dessous :

QUE DOIS-JE AMENER LORS DES INSCRIPTIONS?

Pour les habitants des communes du syndicat intercommunal (*)

(*) Bourgbarré, Bruz, Chartres de Bretagne, Chavagne, Corps-Nuds, Laillé, Noyal-Chatillon sur Seiche, Orgères, Pont-Péan, St-Armel, St-Erblon, Vern sur Seiche.

- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (sur smartphone ou papier)
- la fiche d'inscription de l'activité remplie de façon lisible, **surtout l'adresse mail!**
- le certificat médical est **obligatoire pour une 1ère inscription**. Le questionnaire santé-sport suffit pour les renouvellements
- la carte d'accès si vous étiez inscrits à une activité en 2024-25 : en cas d'oubli ou de perte, la nouvelle carte sera facturée 4,50€.
- le règlement : CB, chèque, chèques vacances, coupons sport ANCV, espèces. Amener un R.I.B. si paiement en 3 fois. Une fois l'inscription faite, possibilité de régler jusqu'au 15 septembre 2025.

Pour les habitants des autres communes

- la fiche d'inscription de l'activité remplie de façon lisible, **surtout l'adresse mail!**
- le certificat médical est **obligatoire pour une 1ère inscription**. Le questionnaire santé-sport suffit pour les renouvellements
- la carte d'accès si vous étiez inscrits à une activité en 2024-25 : en cas d'oubli ou de perte, la nouvelle carte sera facturée 4,50€.
- le règlement : CB, chèque, chèques vacances, coupons sport ANCV, espèces. Amener un R.I.B. si paiement en 3 fois. Une fois l'inscription faite, possibilité de régler jusqu'au 15 septembre 2025.

FICHE D'INSCRIPTION ET QUESTIONNAIRE SANTE-SPORT sont téléchargeables sur notre site dans les "ACTUS" ou disponibles sur demande à l'accueil de la piscine

Début des séances le **LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025**

Fin des séances fin juin 2026



www.conterie.fr

